



N° 18.51

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 12.12.2018, une nouvelle convocation a été adressée pour le 19.12.2018.

Le conseil syndical dûment convoqué le 13 décembre 2018, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 12 décembre de l'an deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires / 10 Présents / 12 Votants / 2 pouvoirs

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ❶ - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (2)
- ❷ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (2)
- ❸ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (1)
- ❹ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (0)
- ❺ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (5)

Il est exposé :

Rapport sur les orientations budgétaires 2019

La loi NOTRe « Nouvelle organisation Territoriale de la République du 07 août 2015 » crée de nouvelles obligations en matière de transparence et responsabilité financière des collectivités.

Le débat d'orientation budgétaire est désormais automatiquement soumis à délibération et donne donc lieu à un vote.

Le DOB doit comprendre :

- . Un rapport sur les orientations budgétaires,
- . Les engagements pluriannuels,
- . La structure et la gestion de la dette,
- . La structure des effectifs et les éléments de rémunérations.

Le budget 2019 a été construit pour la cinquième année consécutive sur la base d'une stabilité des tarifs, tout en poursuivant les projets lancés en investissement notamment. Il est à noter un amincissement significatif des marges de manœuvre.

La poursuite de cette politique de maintien stricto sensu des tarifs entraîne un début de dégradation de la capacité d'autofinancement du SMND. En effet, des pertes de recettes croisées avec les hausses de coûts inévitables créent une amorce de déséquilibre qui n'est compensé que par une ponction sur la trésorerie.

Le développement de nouveaux projets, selon les obligations réglementaires et environnementales (extension des consignes de tri d'ici 2022, réduction de 50 % de la part enfouie et le tri à la source des bio-déchets d'ici 2025) risque d'être plus difficile à mettre en œuvre. Cette tendance s'inscrit d'ailleurs dans la ligne du diagnostic de la Chambre Régionale des Comptes exprimée lors de l'examen de la gestion de 2017.

L'étude des périmètres des syndicats en charges des déchets sur le Nord Isère, (fusions d'EPCI sur le territoire), doit voir ses conclusions rendues début 2019. Dans ce prolongement et selon les orientations qui seront retenues par les EPCI membres composant le nouveau périmètre, le SMND envisage une réflexion pour mettre à plat l'organisation des collectes (OM, CS et déchèterie) dans l'optique de dégager des marges de manœuvres à affecter aux projets réglementaires évoqués plus haut ou à réaliser des économies.

Une réflexion sur l'architecture des tarifs pourra être également réalisée afin qu'ils soient plus clairs, qu'ils favorisent la comparaison avec d'autres syndicats, et valorisent la collecte sélective. Cette réflexion doit s'inscrire dans un dialogue, confiant, constructif, et régulier avec les (pour ma part, pas de nombre, ne sachant pas encore.....) EPCI adhérent au SMND.

1°) Propos liminaires

1. Conjoncture économique

L'année 2019 doit s'inscrire dans un contexte d'attente sur la croissance économique. L'inflation qui devrait en résulter, pourrait rester modérée.

La convergence entre les prix de l'essence et du gasoil doit se poursuivre par une taxation plus importante du gasoil, et donc un renchérissement de ce carburant. Le contexte national très tendu sur ce sujet avec le mouvement des gilets jaunes amène à des inscriptions plutôt prudentes tenant compte des projets gouvernementaux malgré les demandes insistantes de retrait des projets.

La fermeture des marchés chinois à l'importation de déchets à recycler a eu un effet en cascade sur les marchés européens de recyclage qui se sont vu saturés par une offre. Les collectivités françaises travaillant avec des recycleurs européens ont vu leurs conditions de reprise très dégradées du fait de la concurrence des produits anciennement exportés en chine.

2. Conjoncture réglementaire

Le nouveau barème de soutien à la collecte et au recyclage des emballages (dit barème F) entré en vigueur en 2018 suppose un passage à l'extension des consignes de tri dans les années à venir pour préserver le financement actuel. Ce maintien des soutiens perçus par le SMND sera conditionné au lancement d'un plan d'action donnant la perspective d'un passage d'ici 2022 à l'extension des consignes de tri.

Par ailleurs, le projet de loi de finances pour 2019 prévoit une trajectoire fortement haussière sur 5 ans de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) afin de surtaxer l'enfouissement par rapport à l'incinération. Même les solutions d'incinérations les plus vertueuses, comme l'usine de Bourgoin se verrait pénalisées à terme. L'impact strict reste faible en 2019 mais les hausses de 2021 à 2023 incitent fortement à des changements de mode de traitement.

En matière de Gestion des Ressources Humaines, le prélèvement à la source sera mis en œuvre en 2019, ce projet neutre sur le plan financier aura un impact significatif sur les agents en terme de pouvoir d'achat perçu.

3. Réalisations et projets

Les projets en lien avec le métier, qui ont été initiés entre 2017 et 2018 se poursuivent sur l'année 2019 :

- La réflexion sur la gestion des encombrants pourra s'appuyer sur l'étude qui est en cours de préparation au SITOM nord Isère. Il s'agit toujours de limiter au maximum l'enfouissement.
- La démarche de contractualisation avec les entreprises sera poursuivie en lien avec l'analyse au cas par cas du respect des limites du service public de gestion des déchets. Ce projet pourra se prolonger par une réflexion sur une redevance spéciale mise en œuvre plus largement sur le SMND.
- Suite aux études territoriales dans le cadre de l'extension des consignes de tri, le SMND devra définir sa stratégie et les partenaires (autres structures de collectes de la région) pour la mettre en œuvre.
- Suite au groupement de commandes de 2018, l'installation de dispositifs de contrôle d'accès dans les déchèteries sera généralisée. Dans un second temps, des dispositifs de vidéo protection seront installés progressivement.
- Le renouvellement du parc de poids lourds se poursuit, incluant un recours au Gaz Naturel de Ville (GNV) pour une part des bennes OM. L'achat de véhicules électriques en remplacement des utilitaires se poursuit.
- A la suite de la caractérisation des ordures ménagères, la réflexion sur la gestion des bio-déchets et le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) doit être relancée après l'étude d'optimisation des collectes.

Le budget 2019 s'inscrit dans la procédure de dialogue budgétaire interne en place depuis 3 ans, avec une formalisation plus importante du processus. Ces procédures seront utiles pour maîtriser et anticiper les besoins financiers dans le contexte plus tendu à venir.

4. Vision pluriannuelle

Il est possible de dresser le bilan financier des dernières années de gestion du SMND :

L'année 2015 fait apparaître en grandes masses les volumes correctifs de redressement. Les années 2016 et 2017 constituent les années de référence pour la gestion avec des tarifs constants par rapport à 2015. Les chiffres 2018 constituent un projeté prévisionnel après 11 mois de gestion.

Analyse Financière SMND en K€	2 015	2 016	2017	2018 projeté	BP 2019 Prévision
Produits de Fonctionnement courant TOTAUX	25 738	24 114	24 658	24 600	23 700
Contributions des EPCI	19 896	20 582	20 672	20 320	20 170
Soutiens eco-organismes	2 263	1 938	2 142	2 100	2 020
Reprise matériaux	854	1 011	1 164	1 100	965
<i>Contribution exceptionnelle redressement</i>	<i>2 000</i>				
Autres produits courants	724	583	680	800	645
- Charges de fonctionnement courantes TOTALES	23 858	21 671	21 670	22 650	23 170
Masse salariale	6 941	7 178	7 383	7 920	8 130
Traitement des OM	6 809	7 132	7 094	7 300	7 230
Exutoires déchèteries	2 969	3 101	2 842	3 200	3 270
Collecte sélective	894	917	773	850	850
Carburants	874	848	904	1 000	1 050
Garage	904	823	844	931	902
<i>Correctifs financiers 2015</i>	<i>3 000</i>				
Autres charges courantes	1 469	1 671	1 548	1 400	1 640
EPARGNE COURANTE Hors résultat intégré	1 879	2 443	3 030	1 835	535
(-) Dt amortissements nets	1 143	1 183	1 230	1 080	1 200
(=) Dt épargne volontaire	736	1 260	1 680	785	-700
+ Résultat financier en intérêts	-92	-80	-82	-50	-35
= EPARGNE BRUTE	1 779	2 304	3 011	1 785	500
- Remboursement net du capital de la dette	548	511	664	500	340
= EPARGNE NETTE	1 230	1 793	2 347	1 285	160

Le niveau d'épargne constaté en 2016 et 2017 cumulés permettent les investissements d'amélioration de la gestion en déchèterie et le renouvellement des matériels d'exploitation du SMND.

Ce processus de génération d'un excédent sera fortement ralenti en 2018 du fait des hausses de coût subies (exutoire bois notamment), de la remontée significative en cours des apports en déchèteries, et de la dégradation des recettes issues de la reprise des matériaux (fermeture des marchés chinois et des baisses de prix de marchés en résultant).

La perte de la recette issue de la Lysed pour 0,3 Millions d'euros (Arrêt de l'accès à ses habitants au site) pour financer l'accès de la moitié de la population de cet EPCI au site de Saint Romain de Jalionas impacte fortement les comptes. Le contrôle d'accès devra être installé et mise en œuvre rapidement. Le budget des exutoires de déchèterie prévoit une baisse liée à cette diminution de fréquentation à organiser.

L'analyse financière (hors intégration des résultats passés cumulés) fait apparaître une dégradation nette de l'équilibre structurel. Avec l'intégration des résultats passés, le syndicat retrouve un contexte où les amortissements et le capital de la dette (dépenses obligatoires) sont financés. La conjonction

de la prise en charge des investissements et la ponction due au déséquilibre des flux annuels de financement vont amorcer la consommation rapide du stock de résultats passés cumulés.

Un rééquilibrage d'ici 3 ans paraît inévitable. L'étude d'optimisation, et l'impact du changement de périmètre prévisible doivent amener à une refonte des financements et un arrêt du gel des tarifs supporté par le SMND depuis 5 ans.

II°) Eléments détaillés d'appréciation des perspectives budgétaires 2019

A. Résultats de l'exercice 2019

Le résultat de fonctionnement projeté pour le seul exercice 2018 est estimé à 0,7 Million d'Euros auquel se rajoute l'excédent précédent intégré de 1,8 Millions d'euros.

Par ailleurs, le résultat d'investissement est anticipé positif à hauteur de 2,6 Millions d'Euros. Il couvre principalement le montant des restes à réaliser en dépenses prévu entre 1,3 et 1,6 Millions d'Euros. Cela inclut la part des acquisitions de camions livrés en toute fin d'année 2018, ainsi que les premières tranches de travaux des contrôles d'accès. Le reste de cet excédent reste affecté au programme d'investissement pluriannuel en cours (Contrôle d'accès, vidéosurveillance, PAV).

Le fonds de trésorerie correspondant à environ un mois de fonctionnement (1,8 millions d'euros) qui devait être maintenu pour garantir la solvabilité et la capacité d'adaptation du SMND sera intégré dans le budget de fonctionnement. L'impact du déséquilibre de fonctionnement anticipé à hauteur de près de 0,7 millions d'euros viendra dégrader cette somme, rendant tendue la situation de trésorerie du SMND après réalisation du programme d'investissement.

Après une période favorable permettant la prise en charge des investissements en travaux des déchèteries et l'amplification du programme de PAV enterrés, la tension en cours de création laisse la possibilité de poursuivre les programmes lancés mais reste inquiétante au regard des enjeux futurs qui devront être supportés (TGAP, extension consigne de tri notamment).

B. Produits de fonctionnement

1. Evolution des tarifs et des recettes des Intercommunalités :

Cette année encore, les tarifs propres au SMND seront inchangés, à la différence du coût du traitement. L'hypothèse d'une baisse de 1 € à la tonne par le SITOM NI est incluse dans les orientations proposées, elle sera répercutée.

Il est rappelé que cette stabilité des tarifs n'induit pas forcément une stabilité des participations demandées : l'évolution de la population est prise en compte, les ajustements par commune (ou EPCI) du tonnage ou du nombre d'heures de collecte, ainsi que les performances de collecte influent également sur les participations.

Les tarifs du SMND permettent globalement le financement des amortissements (renouvellement partiel des matériels d'exploitation) et ont permis des excédents affectés au financement des investissements de développement (PAV, Travaux en déchèterie).

Le projet de budget 2019 prévoit cependant une mesure particulière. La CAPI est impactée par le contrat d'engagement de limitation de la hausse de ses dépenses de fonctionnement à 1,2%. La CAPI a sollicité tous ses partenaires financés pour obtenir des baisses de participations.

Le SMND était sollicité pour une baisse 4,5% en 2019, soit 465 000 euros. Le contexte tendu relaté précédemment a été exposé à la CAPI pour expliquer l'impossibilité d'une telle mesure, tant au plan financier qu'au plan de l'équilibre vis-à-vis des autres membres. Faute de pouvoir organiser à court terme des réductions de services à hauteur de ce niveau financier et tenable dans le temps, le SMND doit intégrer la recherche d'économies durables, adaptées aux réalités de la collecte sur la CAPI au sein de l'étude d'optimisation.

Suite aux négociations menées cet automne par rapport à cette demande, il est proposé pour la seule année 2019, une réduction de 100 000 euros, qui ajoutée à la réduction liée aux conventionnements avec les entreprises (déjà signés) et aux arrêts de mise à disposition des bacs de collecte D'OM sur 3 communes, permet une baisse de l'appel de fond de 150 000 euros par rapport à 2017, année de référence pour la contractualisation. En compensation, la CAPI s'engage à apporter un financement de 100 000 euros pour les investissements en 2019.

2. Autres recettes

- Recettes des Eco organismes : malgré l'adoption du barème F, le soutien de Citeo (ex ecoEmballages) est stable, en raison du dispositif de maintien proposé par l'organisme. Cette garantie ne vaut néanmoins qu'en cas de contractualisation sur un plan d'action en direction de l'extension des consignes de tri. A noter, les soutiens pour le mobilier d'Ecomobilier sont à la baisse puisque la quasi-totalité des déchèteries sont couvertes par cette collecte prise en charge financièrement par l'organisme.
- Redevances spéciales : Le montant proposé est le même qu'en 2016, en l'attente des orientations spécifiques émanant des EPCI concernés à l'issue des études d'harmonisation en cours.

Le travail sur le financement de la collecte des déchets pour les commerçants et artisans ayant des apports hebdomadaires supérieurs à 1100 litres doit se poursuivre. Le financement en cours de développement auprès des entreprises sera répercuté sur les contributions aux EPCI.

- Reprise de matériaux : La participation du SMND au groupement de consultation du CSA3D pour la reprise des matériaux a abouti en 2018 à une bonification initiale des prix de référence de vente pour les fibreux (cartons, emballages et pour les plastiques), cependant, la récente baisse, très sensible, des cours internationaux de rachat, impacte fortement à la baisse en 2019 ce budget.
- Facturation aux Tiers : les investissements en matière de contrôle d'accès et de logiciel de facturation dans une partie des déchèteries, pris en charge sur fonds propre du SMND, auront comme annoncé, des effets sur 2019 et surtout 2020 lorsque le réseau sera équipé et que les effets de reports de fréquentation seront neutralisés.
- Comme signalé plus haut, la perte du financement de la part de la LYSED au titre de l'arrêt de l'accès de ses habitants au site de Saint Romain de Jalionas se monte à 310 000 euros soit près de 1,2% des recettes. Par ailleurs, dans le cadre du groupement, un mode de financement croisé temporaire des accès en déchèterie entre les trois syndicats est prévu. Pour le SMND, cela aboutit à des baisses de 20 000 euros en dépenses et en recettes au titre des conventions avec le Sictom de Morestel.

C. Dépenses de fonctionnement

1. Charges de personnel :

Elles seront en augmentation, pour l'essentiel, du fait de l'effet de progression mécanique des carrières (effet dit Glissement Vieillesse Technicité GVT) et des recrutements d'agents suite à la mise à plat des effectifs (liée au contrôle CRC) pour plus de 1%, les mesures nouvelles prises en 2018 pèsent pour 0,2%.

La seconde part de déploiement du régime indemnitaire RIFSEEP impacte le budget pour 0,6 %. Enfin, des mesures validées dans le cadre des négociations sociales liées au conflit social en cours représentent 0,3% de hausse. Les négociations se poursuivent encore à cette date.

La structure prévisionnelle des effectifs et des rémunérations se présente comme suit :

	Nb équivalents temps plein ETP	NB ETP Titulaires	NB ETP Non Titulaires	Rémunérations statutaires des titulaires	Rémunérations complémentaires des titulaires	Rémunération de base des non titulaires	Régimes indemnitaires	Avantages sociaux et Assurances	Charges patronales	Totaux en K€	%
Collecte OM	87.0	79.0	8.0	1 413	34	157	596	76	854	3 130	38.1%
Collecte Selective	12.0	11.0	1.0	215	2	37	72	11	125	461	5.6%
Déchèteries	48.0	47.0	1.0	946	34	28	226	42	487	1 764	21.5%
Remplacement	20.0	7.0	23.0	132	2	458	69	23	282	967	11.8%
Atelier	10.0	10.0	0.0	223	5	0	74	9	109	419	5.1%
Administration	16.7	15.7	1.0	404	14	20	159	14	217	829	10.1%
Communication	5.0	5.0	0.0	57	0	0	15	3	28	102	1.2%
Heures supplémentaires				211						211	2.6%
Autres Dépenses				194		0		129		323	3.9%
Totaux	208.7	174.7	34.0	3 794	92	700	1 211	306	2 103	8 205	100.0%
%		84%	16%	46%	1%	9%	15%	4%	26%	100%	

2. Exutoires et traitement :

Le budget sera prévu en conservant un niveau similaire à 2018, cela ne doit pas masquer la hausse importante des apports. A ce jour, le niveau anticipé se rapproche du tonnage de 2015, après deux années en net retrait. Un impact à la baisse, estimé prudemment à -1%, lié à l'arrêt de fréquentation des habitants de la Lysed et aux contrôles d'accès est prévu sur les estimations à partir des apports connus de 2018.

En raison des difficultés d'exutoires sur le plan national, le prix du traitement pour le bois est en forte augmentation (+40 % sur les prix des nouveaux marchés). Le coût d'évacuation et traitement des déchets ménagers spécifiques (DMS) est en hausse importante du fait du dynamisme des apports non couverts par la filière et du fait du nouveau marché (+ 60% sur le budget prévu en 2018).

Le traitement des encombrants est prévu stable, le budget prévu est serré et suppose une faible évolution de ces apports qui représentent les deux tiers du coût des exutoires. L'étude du SITOM doit permettre de définir une stratégie de réduction de l'enfouissement.

3. Atelier et garage :

Le coût du carburant est inscrit en hausse avec une hypothèse limitée, il suppose une hausse de 10 cts du litre, un nouveau marché à passer en 2019 permettra un recalage de ce budget.

4. Communication :

Le budget reste stable autour de 100 000 euros.

5. Autres charges de structure :

Ce budget reste stable. Cependant une provision de 100 000 euros est prévue pour l'étude de mise à plat des collectes. Le périmètre exact du cahier des charges de cette étude à définir modifiera cette provision prévisionnelle.

6. Intérêts de la dette :

Ils sont en diminution, en raison du rythme d'extinction de la dette.

7. Amortissements :

Ils sont en hausse par rapport à 2018 du fait des acquisitions importantes de poids lourds. Cette hausse se poursuivra en 2020 liée aux reports et aux investissements en contrôle d'accès.

D. Investissement

1. Recettes d'investissement :

Il s'agit, essentiellement, de l'amortissement à hauteur de 1.2 Millions d'euros, de l'autofinancement dégagé sur l'exercice 2018, du FCTVA.

2. Utilisation du budget d'investissement :

Le budget d'investissement se monte à 4.9 Millions d'euros (dont 340 000 euros de remboursement de capital de la dette).

Les projets 2019 sont les suivants :

- Restes à réaliser de l'exercice 2018: essentiellement des véhicules commandés dans le cadre des marchés 2017 et 2018 à la fin de l'exercice (environ 1.3 Millions d'euros).
- Acquisition de 3 poids lourds et 2 utilitaires pour (750 000 euros).
- Acquisition d'un engin manuscopique (estimé à 110 000 euros) et d'un nouveau pont élévateur pour (130 000 euros).
- Travaux dans les déchèteries : contrôle d'accès et logiciels de facturation, début possible vidéo-protection entre (700 000 euros et 900 000 euros en 2019).
- Travaux divers dans les déchèteries (250 000 euros environ)
- Maintien d'un budget conséquent de (470 000 euros) pour l'installation des Points d'apport volontaire

E. La dette

Le tableau ci-dessous retrace la structure de la dette conformément aux préconisations de la charte prudentielle. Il apparaît que la dette du syndicat, modérée relève intégralement de produits sans risque.

Le stock de la dette correspond à 13 % des recettes de fonctionnement. Par ailleurs, l'affectation de l'autofinancement obligatoire constitué par les seuls amortissements (hors résultat antérieur) permettrait de solder la dette en 2 ans. La dégradation des équilibres évoqués précédemment conduit à nuancer cette estimation puisque le flux total propre à 2019 (hors résultats) donnerait une capacité de désendettement plus proche des 5 à 6 ans.

Aucun emprunt n'a été contracté en 2018. La ligne de trésorerie n'a pas été mobilisée.

Pour 2019, il est prévu d'autofinancer grâce aux résultats antérieurs les investissements prévus, l'emprunt restant très résiduel.

Structure	Cadre en gras : catégorie de produits autorisés	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation euros	(3) Ecarts d'indice euros	(4) / (5) Indice hors euros
(A)	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7			
		% de l'encours	100.00%			
		Montant en euros	2 496 101			
(B)	Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits				
		% de l'encours				
		Montant en euros				
(C)	Option d'échange (swaption)	Nombre de produits				
		% de l'encours				
		Montant en euros				
(D)	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits				
		% de l'encours				
		Montant en euros				
(E)	Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits				
		% de l'encours				
		Montant en euros				
(F)	Autres types de structures	Nombre de produits				
		% de l'encours				
		Montant en euros				

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures, pour copie conforme.

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées
HEYRIEUX, le 19 décembre 2018

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

Pour le Président empêché,

Mme BOIBRAS Pascale, vice-présidente.

